L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

[illegible] QUOTIDIEN.............$12 | payable d'avance
No. TROIS FOIS PAR SEMAINE $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 7 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

PROJET DE TRANSLATION DU BUREAU DE POSTE.

Nous voyons par un avis inséré dans plusieurs journaux que l'on s'occupe de faire transporter le bureau de la poste dans la seconde municipalité, ou, dans le cas où il serait impossible d'arriver à ce résultat, d'obtenir au moins un bureau de poste séparé.

Il nous semble que la seconde municipalité n'a pas à se plaindre de la situation qu'occupe actuellement le bureau des postes et que si quelque partie de la population orléanaise se trouve avoir à souffrir de l'état de choses actuel, c'est celle de la troisième municipalité qui pourtant ne se plaint pas. A l'appui des prétentions de nos amis d'outre-canal le *Louisiana Advertiser* dit "qu'ils paient à eux seuls les trois "quarts des frais de poste et que par conséquent il est "naturel qu'ils aient le bureau de poste ou tout au "moins une branche." Il se peut, en effet, que le commerce de la seconde municipalité paie les trois quarts des ports de lettres de la Nouvelle-Orléans, bien que la proportion nous semble exagérée; mais après tout serait-ce une raison pour lui sacrifier tout le reste de la population? L'habitant des extrémités de la troisième municipalité, pour ne rien dire de celui de certaines parties de la première, est maintenant obligé de faire plusieurs milles pour arriver au bureau de la poste; et l'on trouve encore que ce n'est pas assez! Sans doute qu'il est convenable de favoriser le commerce, mais convient-il de le faire au détriment des autres classes de la population? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs croit-on qu'il n'y ait pas de commerce dans le bas de la ville?

Nous pensons donc qu'il serait tout-à-fait déraisonnable, tout-à-fait injuste, de s'occuper de la translation du bureau des postes de l'autre côté de la rue du Canal, et que ce projet, s'il pouvait être sérieux, serait combattu à outrance par toute la population d'en bas dont il froisse évidemment les intérêts.

Ainsi, quant au projet de translation, il ne nous paraît pas qu'on puisse s'en occuper sérieusement parce qu'il est impossible qu'une partie de la population veuille sacrifier l'autre à ses intérêts privés et parce que d'ailleurs on n'ignore pas que cette *autre partie* n'est rien moins que disposée à se laisser sacrifier.

Reste maintenant à examiner la convenance d'un bureau de poste séparé ou branche du bureau principal.

Pour peu qu'on soit familier avec le service des postes aux lettres, on sait que les bureaux secondaires ou petits bureaux établis dans les grandes villes ne servent qu'à recevoir les lettres. Si par exemple il y avait un ou plusieurs petits bureaux de poste dans chacune de nos trois municipalités, les habitants du voisinage pourraient y déposer leurs lettres, ce qui leur éviterait la peine et la perte de temps d'aller au grand bureau: parce qu'une heure avant la fermeture de la malle, un employé prendrait les lettres déposées dans ces petits bureaux pour les déposer au bureau principal d'où elles seraient expédiées à leur destination.

Si donc nos amis de la seconde municipalité n'ont d'autre but que celui d'obtenir un bureau de ce genre, non seulement nous les approuverons, mais nous engagerons même les habitants des autres municipalités à les imiter. Mais il est impossible que ce soit là le but qu'ils se proposent. La population commerçante est toujours celle qui fait le moins d'usage des petits bureaux, là où il y en a; parce que les petites boîtes étant levées une heure au moins avant la boîte centrale le commerce aime mieux utiliser ce délai et porter lui-même ses lettres au bureau central.

Ce qu'on voudrait, donc, ce serait un bureau de poste séparé où non seulement on recevrait les lettres jusqu'au dernier moment; mais encore où se ferait la distribution, or, nous le disons sans hésiter, cette prétention n'est pas soutenable; car pour cela il faudrait deux fois autant d'employés; il faudrait faire deux malles au lieu d'une au départ; il faudrait enfin faire une première distribution à l'arrivée, pour séparer les lettres de la seconde municipalité d'avec celles des deux autres, avant de commencer la distribution réelle. Et il est aisé de voir que tout cela compliquerait extraordinairement le service et tournerait infailliblement au détriment du public en général.

En réfléchissant sur ce sujet, peut-être verra-t-on, comme nous, que les promoteurs de ce mouvement cherchent habilement à mettre des préjugés de sectionnalité au service de quelques intérêts privés qui n'osent se montrer à découvert.

BANQUE DES ETATS-UNIS.

4me. et 5me. lettres de M. Biddle.

Le *National Gazette* de Philadelphie renferme dans ses derniers numéros la quatrième et la cinquième lettre de M. Nicholas Biddle. Toutes deux sont consacrées à des faits essentiellement personnels et qui vont dès lors offrir à nos lecteurs moins d'intérêt que les précédentes. Aussi nous ne leur consacrerons qu'une très courte notice. La première de ces deux lettres qui a de fort respectables dimensions, explique le compte de M. Biddle avec la banque; elle tend à prouver que ce compte est parfaitement régulier, qu'il ne peut en aucune façon donner matière aux accusations du comité d'examen, et que d'ailleurs ce compte se trouvera parfaitement balancé par le paiement d'une somme de $100,000 qui n'est exigible qu'au mois de janvier 1842, elle recrimine aussi avec assez de vivacité contre le mauvais vouloir des hommes qui sont à la tête du comité et qui, en cherchant à compromettre quelques individus, n'ont réussi qu'à compromettre les intérêts des actionnaires. Enfin elle défend M. Biddle du reproche de *favoritisme* qui a été assez nettement articulé contre lui: les affaires que la banque a faites avec certaines personnes tenant de fort près à l'ex-président, n'ont pas été engagées par lui, assure-t-il; mais bien par le bureau des directeurs qu'il n'a jamais cherché à influencer. Quelle que soit du reste la valeur de la défense de M. Biddle, il y a une justice à lui rendre, c'est qu'il a toujours soin d'appuyer ses assertions de pièces et de témoignages qui leur donnent un certain poids.

La seconde des lettres dont nous nous occupons, est un panégyrique de M. Jaudon, agent de la banque des Etats-Unis à Londres, que le comité a semblé vouloir mettre en cause en insistant avec quelque malveillance sur le chiffre de son débit dans les livres de la banque. "Je défends Jaudon, dit M. Biddle, parce que je suis son ami et que je crois de mon devoir de me porter fort pour un ami qu'on attaque en son absence. Il y a longtemps que je suis lié avec lui et longtemps que je l'estime. Je connais peu d'hommes qui réunissent autant de belles qualités. Il a conquis la confiance des Européens avec lesquels il s'est trouvé en rapport et il ne s'est jamais servi de son crédit qu'au profit de ses compatriotes." M. N. Biddle prouve ensuite par des raisonnements et par des calculs que les indemnités accordées à M. Jaudon sont loin d'être exorbitantes, que ses honoraires sont fort modérés et que le chiffre des commissions qu'il a perçues, ne s'est élevé si haut que parce que les opérations de la Banque elle même ont été fort considérables. L'agence de M. Jaudon est loin d'avoir été onéreuse, selon lui, à cette institution, et l'habileté, les efforts, le dévouement de l'agent de Londres ont à peine reçu la récompense qu'ils méritaient. Il y a de la part du comité d'examen de l'ingratitude à agir comme il l'a fait à son égard. M. Jaudon n'a pas non plus, comme pouvait le faire penser le rapport, abusé du crédit que lui ouvrait la banque. Il s'est trouvé pendant quelque tems débiteur d'une somme d'environ $100,000; mais la presque totalité de cette somme a été remboursée avec une promptitude exemplaire. La conduite de M. Jaudon ne mérite que des éloges, et l'on a le droit de s'étonner que le comité ait commis la maladresse, pour ne pas dire plus, d'attaquer un homme si utile, si indispensable à la banque. Les accusations, quelque peu fondées qu'elles soient, peuvent nuire à M. Jaudon en Europe, et la banque subirait alors le contre-coup de l'atteinte portée au crédit de son agent. Ces réflexions de M. N. Biddle sont certainement fort justes, et son panégyrique de M. Jaudon nous semble de sa part un acte honorable.

INCENDIE—Le feu a pris hier, à environ quatre heures de l'après-midi, à un batiment attenant à la presse à coton de Wood, au coin des rues Lafayette et Magasins et où beaucoup de coton se trouvait emmagasiné. Malgré la promptitude des secours et l'activité des pompiers il y a eu environ 500 balles de coton de consumées. On assure que ce feu est encore l'œuvre d'un incendiaire; on va même jusqu'à dire qu'un individu soupçonné d'en être l'auteur a été arrêté; mais nous n'avons rien de positif à l'appui de cette nouvelle.

La perte est évaluée à $20,000 environ. Tout était assuré.

La malle a manqué hier au-delà de Charleston.

FLORIDES—Les nouvelles des Florides sont toujours les mêmes. On pense qu'il sera bien difficile de se débarrasser des Indiens dont on redoute plus que jamais les hostilités.

La Législature du Maine s'est ajournée après trois mois de session. Les démocrates-whigs ont choisi pour candidat à la place de gouverneur M. Kent, le gouverneur actuel.

ELECTIONS.

VIRGINIE—Nous trouvons quelques nouveaux retours dans le "National Intelligencer" du 26: jusqu'à présent les démocrates-whigs ont élu six membres du Congrès, sans compter M. Hunter qui n'appartient à aucun parti, à savoir: M. Botts, M. Gilmer, M. Barton, M. Powell, M. Taliafero, et M. Mallory; ils ont la certitude d'en élire trois autres, ce qui fera neuf, un de plus qu'au dernier Congrès, et ils ont encore de bonnes chances dans trois autres districts.

La Législature est douteuse. Vingt six comtés ont donné 20 démocrates et 9 locos; mais il y a encore une centaine de comtés dont on n'a pas de retours.

Le corps diplomatique a fait sa visite officielle [illegible] au Président Tyler. M. Rodisco, le ministre Russe, a porté la parole en l'absence de M. Fox qui se trouvait indisposé. La réponse du Président Tyler a été convenable et on ne peut plus satisfaisante.

VARIETES.

LE BAIGNEUR DE DIEPPE.

[*Voir l'Abeille d'hier.*]

III.

Le lendemain de cette catastrophe, lady Southwel, qui avait passé sur pied le reste de la nuit, se promenait encore d'un pas agité dans son appartement, quand la sonnette de l'hôtel l'avertit d'une visite. Une minute après, Rodolphe de Nanteuil entra. Dès que le baron eut échangé avec elle quelques phrases obligées sur l'évènement de la veille:

—Madame, lui dit-il, il faut maintenant que je vous parle de moi, et je l'avouerai, je ne viens le faire ici qu'avec répugnance. Mais vous êtes libre, et on réclamant votre main....

—Quoi! baron, vous choisissez un pareil instant? Je vous croyais à la fois plus de ménagement et d'affection pour moi; la douleur, le trouble où je suis....

—C'est précisément ce trouble et cette douleur qui font, madame, que vous ne pourriez vous défendre; un autre doit prendre ce soin. Oui, la malignité publique se répand déjà en sourdes injures contre vous: on vous accuse d'avoir prêté les mains à cet attentat, on va jusqu'à dire que ce baigneur arrêté depuis hier....

—Ce baigneur.... Eh bien?

—Eh bien! l'on insinue qu'il était payé pour vous défaire de votre mari....

—Ah! monsieur....

—Son interrogatoire devant le procureur du roi a du avoir lieu il y a une heure; le capitaine Rock et sir Robert y ont été cités comme témoins; ils vous en rendront bon compte.

—Ainsi l'on trouve moyen d'aigrir encore mon malheur; on me charge d'une accusation!....

—Que la confrontation de Langlois avec le cadavre fera tomber je n'en doute pas, mais, madame, il vous est facile de voir qu'il vous faut recourir à un appui dans de si terribles circonstances. Lorsqu'à la médisance qui m'attaquera je pourrai répondre: "C'est moi que lady Southwel a choisi pour être son époux," croyez-le, lady Southwel, je saurai réduire vos ennemis au silence. Ignorez-vous qu'à Londres comme ici leur acharnement ne s'endort pas? Avez-vous oublié le motif de votre divorce avec le commodore?

—Avez-vous été assez cruel de me le rappeler en ce moment! vous n'avez pas de pitié!

—Je ne vous en fais souvenir que pour vous montrer le danger de votre faiblesse. Tant que votre époux a vécu, j'ai compris, tout en souffrant plus que tout autre de cette détermination, l'inflexible veuvage que vous vous imposiez vis-à-vis de cet homme, qui vous laissait cependant maîtresse d'un second choix; vous vouliez que votre conduite lui fit rougir de la sienne; qu'il pût vous dire un jour: "J'ai été injuste envers vous; et je vous ai bannie, maudite: à votre tour, madame, de me recevoir et de me pardonner!"

—Oh! s'écria-t-elle en joignant les mains avec douleur, s'il en avait dit cela, s'il avait pu me le dire! Mais Dieu ne l'a pas permis! continua-t-elle en sanglotant.

Rodolphe de Nanteuil fut touché, non que dans les fibres intimes du jeune homme il y eut un grand fond d'amour ou de pitié pour cette admirable créature, dont son intelligence était loin d'avoir compris la valeur; mais il y a dans une belle femme qui pleure une grâce si touchante, que les hommes les plus vulgaires s'émeuvent à ce spectacle. La pâleur de lady Southwel, le signe le plus distinctif de sa personne, était devenue plus frappante encore en ce moment par le désordre de ses longs cheveux retombant sur ses joues comme les plis noirs et lissés d'un voile. Evidemment elle avait pleuré, la noble femme, car sa peau marbrée de tâches violettes semblait garder çà et là l'empreinte de ses larmes. Accoudée près d'un petit secrétaire dont les tiroirs ouverts étaient remplis de lettres et de papiers, elle y avait laissé s'éteindre sa bougie à côté du bouquet de bal qu'elle portait la veille, et dont les fleurs étaient fanées.

Le baron la contemplait avec la satisfaction secrète que donne l'assurance d'une victoire. Epris depuis deux ans de cette resplendissante personne, qu'il avait connue d'abord habitant le fastueux hôtel du commodore à Portland-Place, enviée, recherchée par tous les salons de Londres, courtisée surtout parce que sir Southwel s'était vu contraint de la quitter pour un commandement dans les Indes, le lendemain de son mariage, Rodolphe de Nanteuil l'avait retrouvée ensuite aux eaux de Spa, abandonnée, délaissée par ce même époux, n'ayant d'autre compagnie que sir Robert, son parent; d'autre serviteur qu'Harry, son valet de chambre. L'incomparable beauté de l'Anglaise avait fait sur le baron, une impression profonde; la perfection désespérante de ces formes aussi pures que l'émail l'avait ébloui. Il avait formé le dessein de plaire à la belle lady, et pour arriver à ce but, il s'était imposé le sacrifice de ses moindres habitudes. Il ne fumait plus, il ne jouait plus, il avait quitté la table et renoncé aux chevaux; bref, il n'était resté fidèle qu'à l'un de ses amours, la salle d'armes. Expert au jeu de l'escrime, Rodolphe avait cru que se faire le cavalier et le paladin de cette femme contestée, mais pure, c'était se frayer un chemin naturel dans son esprit avant d'arriver même à son cœur. Un coup d'épée qu'il avait donné pour elle à Spa, dans une circonstance où l'honneur de lady Southwel était engagé, lui avait valu d'elle une lettre écrite en réponse à la plus brûlante déclaration. Cette lettre, dictée à la jeune femme par l'émotion de la circonstance, laissait espérer au baron qu'il pourrait un jour invoquer des droits à la main de celle qu'il avait si hautement protégée; mais ce terme était vague, lointain; car, durant la vie du commodore, lady Southwel, nous l'avons dit, bien que séparée par la loi, prétendait rester sa femme. Rodolphe de Nanteuil n'avait eu garde d'égarer cette lettre; aussi la présenta-t-il bientôt comme un titre réel, une créance valable à celle qui l'avait peut-être oubliée.

—J'ai cru ne pouvoir mieux faire en pareil cas, reprit-il, que de vous remettre sous les yeux votre propre parole. Que pouvez vous craindre? N'aurez-vous pas le temps d'étudier de nouveau, pendant vos dix mois de veuvage, le caractère de l'homme qui compte s'unir à vous pour la vie? Ah! si deux années ne vous ont pas suffi pour voir tout ce qu'il y a d'amour et d'affection intime au fond de ce cœur, mon malheur est grand madame, car je n'aime que vous, je croyais vous en avoir donné la preuve!

Rodolphe continua de la conjurer avec cette vraisemblance de protestation qui lui avait si souvent réussi auprès d'autres femmes. Le baron était jeune, bien fait de sa personne, un incontestable héros de club. Lady Southwel rendit sa lettre à Rodolphe de Nanteuil en lui disant:

—L'avenir m'épouvante, monsieur. J'ai déjà, sans être coupable, attiré le deuil et le malheur sur la vie d'un homme; tenter le ciel encore une fois est imprudent; je ne crois pas que je puisse jamais vous rendre heureux!

A la façon noble et digne dont lady Southwel prononça ces paroles et plus encore à l'amertume de son sourire, Rodolphe de Nanteuil fut confondu un instant; il allait répliquer lorsque la voix de sir Robert et celle du capitaine Rook retentirent sur l'escalier.

—Vous allez, madame, être fixée sur votre péril, reprit le baron; ces messieurs sortent de l'interrogatoire de M. le procureur du roi.

Un frisson glacé courut par les veines de lady Southwel, la sueur inonda ses tempes. On eût dit qu'elle-même était coupable.

—Eh bien, sir Robert? dit-elle en s'adressant de préférence à son parent que suivait le capitaine.

—Eh bien, madame, répondit sir Robert, les bruits infâmes dont quelques misérables osaient vous accuser se sont évanouis au premier coup devant les réponses du baigneur Langlois. Il ne peut expliquer ni ses vêtements mouillés ni l'or trouvé dans les poches, mais il ne peut désavouer non plus sa haine pour le commodore, haine qui remonte à treize ans, et dont même devant nous il n'a fait hier aucun mystère, quand nous étions attablés à la taverne.

—Et il va être écroué au Chateau-Fort, ajouta le capitaine Rook.

—Mais cela est affreux! s'écria lady Southwel, on ne peut laisser condamner un innocent.

—Le baigneur n'a pu établir un *alibi*, reprit sir Robert. On l'a vu se promener de ce côté, on l'a entendu prononcer avec fureur le nom du commodore Southwel. Il s'est vainement récrié sur son innocence, nul autre que lui n'a pu commettre le crime.

—Je persiste à croire, reprit lady Southwel, que cet homme est innocent. Laissez-moi l'interroger. Conduisez-moi vers ses juges.

—Il est trop tard. Et puis ce serait donner gain de cause contre vous même. N'avez-vous donc pas assez de ce terrible malheur, et devez-vous intervenir dans une misérable affaire de matelot? Croyez-nous, madame, ajouta sir Robert, prenez un peu de calme, nous vous sommes dévoués; le capitaine Rook, lui-même, bien qu'il ait été l'ami constant du commodore, apprécie autant que nous la générosité de votre cœur.

—Au nombre de ceux qui ont intercédé en faveur de Langlois, ajouta sir Robert, le docteur Bernard est celui qui s'y est le moins épargné....

—Le docteur?

—Appelé devant le procureur du roi, il a fait valoir la longue continuation de ses services. Voilà dix ans que cet homme était attaché aux bains. Tout Anglais que je suis, j'ai été ému moi-même et j'ai serré le bras du capitaine Rook quand il a dit d'une voix ferme aux fusiliers de la garnison: "Je vous suis, mais je vais là pour un autre!" Et pourtant quel autre eût pu?....

Le bruit de la porte légèrement poussée interrompit cette phrase de sir Robert, et l'on vit paraître le docteur Bernard dans un ensemble de toilette qui annonçait presque de la recherche. Des gants jaunes glacés, une cravatte blanche, haute de cinq pouces, des bas de soie, et une badine à gland d'or annonçaient plutôt un homme qui sort du bal que du parquet de M. le procureur du Roi. Il prit le bras de lady Southwel, écouta, la montre en main, les pulsations du pouls et demanda une plume et de l'encre pour écrire son ordonnance.

—Je vous laisse avec le docteur, dit Rodolphe à l'oreille de lady Southwel, pendant que Bernard écrivait, et que sir Robert causait avec le capitaine dans l'angle de la chambre; réfléchissez, de grâce, et ne me forcez pas à prendre un parti qui vous surprendrait peut être....

—Lequel? demanda lady Southwel d'une voix émue.

—Je reviendrai vous le dire ce soir, ajouta Rodolphe en s'éloignant précipitamment. Elle était si faible qu'elle n'eut pas la force de le retenir.

Sir Robert et le capitaine venait de sortir. Le cutter de ce dernier devait remettre à la voile dans quelques heures, remportant le cadavre du malheureux commodore.

Lady Southwel demeurait seule avec Bernard.

Après quelques secondes d'un silence glacé entre le docteur et elle, Bernard lui dit:

—Il y a des secrets, madame, que l'on cache difficilement à son médecin; non-seulement vous avez pleuré, mais vous avez peur; oui, je vois que vous tremblez chaque fois que votre regard s'attache sur cette pendule. On dirait que vous attendez un malheur!

—J'attends quelqu'un, répondit-elle véritablement troublée, j'attends la personne qui m'a écrit cette lettre, cette lettre qui m'occupe même après le malheur qui est venu fondre sur moi. Connaîtriez-vous cette écriture, docteur?

—Je la connais, répondit lentement Bernard avec une froideur mystérieuse qui fit affluer le sang au cœur de lady Southwel. Elle le regarda comme elle eût pu lire dans les lignes de sa main tremblante.

—Et savez-vous aussi ce que renferme cette lettre?

—Je le sais.

—Alors, dites-le.

—La personne qui vous a écrit vous annonce qu'elle vient d'arriver dans cette ville cette nuit même.

—C'est vrai.

—Sa lettre vous demande un rendez-vous pour trois heures.

—Pour trois heures. Oh! que cette aiguille est lente!

—L'aiguille vous laisse en effet dix minutes; mais rassurez vous, cette personne ne viendra pas.

—Pourquoi?

—Parce que je la remplace.

—Vous!

—Je suis chargé par elle de justifier sa conduite, de vous proposer même un moyen de réparer ses torts involontaires envers vous.

—Involontaires docteur! mais, vous ignorez ce qu'a fait cet homme?

—Il s'est introduit furtivement la nuit chez vous à Londres.... dans votre maison..

—Dans ma chambre, dont je l'ai forcé de sortir! Il ne me dément point, je l'espère. Parlez.

Non, assurément; il déplore les suites de cette imprudence, il sait mieux que tout autre qu'il a attiré sur vous le malheur. Forcé de partir dès le lendemain....

—Forcé de partir? mais devait-il fuir, monsieur, fuir en me laissant exposée à l'outrage de sa faute! Je l'avais à peine vu, cet homme, et tout à coup l'enfer l'a jeté comme un démon devant moi et il n'a eu qu'une arme à opposer à mes ennemis, l'arme des lâches, le silence.

—Madame!....

—Comme docteur, monsieur, reprit lady Southwel après une pause, je conçois que vous puissiez avoir la confiance des bonnes familles, mais vous ne pourriez avouer cette homme pour ami. En vous choisissant pour intermédiaire, vous le voyez bien, il a eu peur!

—Je n'ai jamais su trahir la vérité, madame, reprit Bernard avec un son de voix ferme; mais ce Denys, cet homme que je me vois obligé de défendre contre votre ressentiment, cet homme a été élevé avec moi, j'ai connu en lui des sentiments nobles, et si l'amour que lui inspirait votre beauté, sa faute, dont il n'a cessé de se repentir, ont pu déverser sur vous l'opprobre qui lui était dû, il vient du moins vous offrir de le réparer. Oui, madame, héritier d'une belle fortune, il dépose à vos pieds des biens qu'il ne croit devoir partager à l'avenir qu'avec vous.

—Et que m'importent ses biens, monsieur; a-t-il partagé ma honte? Où se cachait-il, cet homme, quand le retour de mon mari dans Londres était accueilli par des rires injurieux, quand ma seule entrée dans un cercle déchaînait l'insulte? Etait-il là pour me justifier, pour me relever du déshonneur? Et qui vous dit à vous même que ce misérable ne vous ait pas trompé, que ce ne soit pas un aventurier, la honte de quelque honnête famille? Vous, monsieur, vous qui touchez chaque jour les plaies du corps, ignorez-vous aussi la profondeur incurable du vice chez certaines âmes!

—Encore une fois, madame, cet homme n'a eu qu'un malheur, celui de vous rencontrer sur son chemin, il vous aime m'a-t-il dit, de toutes les forces de son âme; vous êtes à la fois son rêve et son remords. Arrivé cette nuit même, il repartira ce soir sans vous avoir vue à moins que je ne lui porte de votre part une réponse qui relève son courage. Réfléchissez, madame, il a tenté auprès de vous la démarche qu'il devait tenter, mais d'un autre coté, il tient votre sort entre ses mains, il peut se dire et se proclamer hautement devant tous l'amant de lady Southwel. Les apparences vous ont condamnée, madame, et le divorce reclamé par le commodore est venu confirmer les apparences. Qui empêchera votre prétendu séducteur de faire sonner partout sa fausse victoire? qui l'empêchera d'être cru?

—Dieu et mon mépris, reprit la jeune femme en se relevant avec fierté, allez dire à cet homme, monsieur, que je le défie lui et ses mensonges!

—Ainsi ce mariage, cette fortune qu'il vous propose....

—Et ne voyez-vous pas, monsieur, que ce serait confesser publiquement devant l'opinion une faute qui n'appartient qu'à lui seul! Dites à cet homme qu'il est trop tard pour réparer une telle faute, docteur; et si cet aveu ne lui suffit pas, dites-lui ce qui est vrai, que je ne l'aime pas et que je le méprise!

Et lady Southwel, comme si elle eut voulu couper court à toute autre observation du docteur, poussa la fenêtre de son appartement. Un bruit confus de voix qui remplissait la rue ne tarda pas à monter jusqu'à sa chambre.

C'était le baigneur Langlois que la multitude escortait depuis le Pollet, lieu de sa chétive habitation, jusqu'à la prison du Château-Fort. Par une humanité mal entendue on avait voulu lui éviter la traversée de la grande rue de Dieppe, mais en revanche une foule d'oisifs et d'étrangers, logés la plupart de ce côté, se joignirent bientôt à son cortège. Le malheureux avait les mains liées derrière le dos. Appuyé sur deux baigneurs-jurés, ses camarades, il promenait çà et là des regards douloureux. Jamais peut-être la beauté de ses traits n'avait apparu plus visiblement. Encadrée dans d'admirables cheveux noirs, sa figure sourisit de ce mélancolique sourire qui fait souvent chez le condamné d'autres blessures que celles qu'il étale au jour, une torture morale plus terrible et plus poignante. Il n'avait à ses côtés ni une mère ni une sœur, ces deux anges que Dieu dans sa miséricorde laisse souvent encore à ceux que le monde châtie.

Quelques-uns de ces Anglais, touristes convoyés de tous les pays, riaient insolemment, n'hésitant pas à le croire coupable d'un meurtre sur un individu de leur nation par esprit de cupidité ou de vengeance. Quand Langlois passa sous les fenêtres de lady Southwel, un tressaillement nerveux s'empara de tout son être, il se rassura en se voyant à ce balcon que le docteur, qui le regarda passer à peu près comme Néron dut voir passer autrefois les gladiateurs du cirque. Lady Southwel était là à demi-cachée sous les plis d'un ample rideau.... Les larmes coulèrent de ses yeux quand elle vit passer cet homme qu'une voix intérieure lui disait être innocent. Le docteur ne l'entendit pas murmurer une prière. Il faut croire qu'il était sans doute lui-même obsédé par ces pensées, car bien après que Langlois eut passé, il demeura penché à ce balcon. S'arrachant enfin à cette torpeur et s'adressant à lady Southwel, qui venait de serrer machinalement son ordonnance dans un mince porte-feuille:

—Je vous ai dit, madame, ce que je devais vous dire; quoiqu'il m'en coûtât, j'ai rempli ma mission. Maintenant, je ne puis répondre de l'avenir; la passion d'un autre est son secret comme celui de sa vengeance. Adieu, lady Southwel; ce n'est pas ma faute si quelqu'un vous aimait bien et vous haïra demain! Songez-y bien, vous n'avez plus que peu d'instants pour faire de cet homme votre époux ou votre ennemi!

—Vous savez ma résolution docteur, reprit lady Southwel en le congédiant; elle est inébranlable. Adieu!

Elle se retira en même temps dans son boudoir, où elle s'enferma quelques secondes avec Harry, qu'elle interrogea.

—Nul moyen, dis-tu, de pénétrer dans sa prison si ce n'est par ce docteur Bernard? Cet homme me déplait; mais il n'y a que lui qu'on puisse employer. Penses-tu qu'il remît de ma part à ce malheureux un faible secours. Je n'ai que mes bijoux.... Tiens! voilà le bracelet qu'il avait retrouvé. Il le gardera ou le vendra, peu importe. Pour de l'or, il ne l'accepterait pas; il est trop fier. Et puis il verra bien par cet envoi que je le crois innocent. Charge toi de ces trois lignes pour le docteur; pars, remets-les lui avec ce paquet que je cachète. Sois prompt à revenir, entends-tu?

L'arrivée imprévue de cet homme pour lequel le docteur avait cru de sir lui parler l'effrayait, agitée de mille mouvements divers, elle s'habilla en toute hâte et marcha rapidement vers la plage.... Rodolphe de Nanteuil qu'elle rencontra, s'acheminait lui même à ce moment vers son hôtel; elle l'entraina bientôt au pied des falaises à pic sur lequel le Château-Fort est perché comme un nid d'aigle. Là, s'adressant au baron:

—Ce matin, lui dit-elle, vous m'avez fait une proposition à laquelle j'ai cru d'abord ne pouvoir répondre, Rodolphe, maintenant, je viens vous dire que je suis prête à vous accorder ma main. Je n'y mets qu'une condition, celle de mon départ immédiat. Oui, fuyons cette ville. Un paquebot à vapeur doit partir ce soir, à minuit pour Londres. Prévenez sir Robert, vous me retrouverez à cette pièce.

Etourdi de son bonheur, Rodolphe de Nanteuil croyait rêver: il regardait lady Southwel avec hésitation.

—Qu'attendez vous? lui dit-elle, vous avez ma parole; comptez sur elle comme je compte, moi, sur votre appui....

Elle demeura seule, abîmée dans la contemplation de ces vagues qui avaient rejeté la veille le corps inanimé du commodore sur la plage, sans qu'elle pût dans sa pensée attribuer ce meurtre à l'homme que la justice en avait déjà puni. En se détournant, elle aperçut les hautes tourelles du Château-Fort, dont les fenêtres en meurtrières étaient échancrées çà et là de quelques faibles rayons, car la nuit était venue. Cette prison, qui eut, on le sait, l'honneur d'enfermer quelque temps Mme de Longueville, projetait alors sur la rousse verdure de son plateau l'ombre épaisse de ses lignes. Une lune pâle voilée par de lourds nuages éclairait de temps à autre les maisons de briques qui bordent la plage comme un chaînon pour se perdre ensuite dans le brouillard de la jetée. L'air était pénétrant, lady Southwel enveloppée d'un manteau de voyage était restée à la même place, froide, immobile. Aucun bruit, aucun son distinct, si ce n'était celui de la vague, n'arrivait à son oreille; et cependant on eut dit qu'elle craignait de voir se lever à chaque instant une ombre sortie du creux des falaises, un génie malfaisant comme un reptile. Les paroles du docteur Bernard en la quittant se représentèrent bientôt comme autant de menaces à son imagination, elle regarda autour d'elle avec effroi. Tout à coup des pas retentirent sur le sable, un homme s'avança vers elle, et involontairement lady Southwel jeta un cri.

En reconnaissant Harry, sa frayeur se dissipa; il venait apprendre à sa maîtresse que le médecin des bains s'était chargé de sa commission et que ses intentions seraient remplies.

—Et il n'y avait personne avec le docteur quand tu lui as remis ce paquet? demanda lady Southwel d'une voix tremblante!

—Il était seul chez lui, occupé d'un travail des plus importans. M. Bernard m'a prié de prévenir madame que demain à midi il comptait passer chez elle.

—Il ne me retrouvera pas, reprit-elle avec un éclair de triomphe dans le regard; tiens toi prêt à partir cette nuit avec moi sur le Saint-James!

Elle ne tarda pas à se voir rejoindre par Rodolphe de Nanteuil et sir Robert, qui avaient mis à ce départ le mystère qu'on apportait à une fuite. Quand le coursier de feu sillonna l'onde et que lady Southwel, retirée au fond de sa cabine, interrogea du regard la bande de terre qu'elle quittait, ses yeux se voilèrent de larmes pieuses, comme si elle eût quitté un tombeau. Appuyée à l'unique vitre de sa chambre de passager, elle vit s'éteindre une à une les lumières vacillantes du Château-Fort, qui redevint bientôt une énorme masse noire. Par un instinct de superstition auquel les femmes se laissent aller si facilement, elle adressa au ciel une de ces prières tacites qui ne sont entendues de personne sur la terre. Le hasard voulut qu'à cet instant une des lumières de la prison se réveillât et projetât de nouveau son œil flamboyant à travers l'une des fenêtres. Lady Southwel remercia Dieu.

—Veillez sur lui, mon Dieu! murmura-t-elle en joignant les mains.

ROGER DE BEAUVOIR.

(*La suite à demain.*)

GUARDIA DI JACKSON,
ATTENZIONE.

La Compagnia prendera le armi Dominica prossima, al 9 del corrente, alle 7 orre precise di mattina, e si reunirà in casa del primo tenente. La tenuta è quella di stato e per una revista di obbligazione.

Per ordine del Capitano,
Il Sargente Maggiore,
7 mai — C. TRISCONI.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire John Holland, Soner, de Boston, J A Merritt.
" Alexandria, Turner, Liverpool, Barber Bros.
" Monmouth, Maxwell, Liverpool, J. Ogden.
" St. Mary, Foster, New-York, W. Laidlaw.
" Coreo, Kerr, Liverpool, R McDowel & co.
Navire à vapeur Savannah, Wade, Galveston, Bryan, Austin & co.
Brick Dos Amigos, Ferrer, Havane, Cuculla, Lapeyre & co.
Brick Favorite, Wilson, Boston, Thayer & Cushing.
Brick El Caballero, Wellington, Barbadoes, R Groning & co.
Goelette Lurana, Ross, Vera Cruz, J Alexander.
" Sultana, Crumb, New London,
" Alexander Butler, Pensacole, J E Simpson.
" Davy Crockett, Jarvis, Mobile, C D Lehman. H. Leach.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Star, Heaton, des passes.
Navire Georgiana, Toole, 56 jours de Liverpool—au capitaine.
Navire Alabama, Crowell, Havre, le 4 mars, au capitaine.
Navire Suffolk, Crosby, en 27 jours de Boston—au capitaine.
Goelette Al', —, des Attakapas
Steamboat Gen Harrison, Cho te, Lafourche.
Steamboat Robt. Fulton, Kinney, Bayou Sara.
" Rocky Mountain, Gilbert, Wabash.
" Clipper, Lawrent, Bayou Sara.
" Rodolph, Welch, Natchitoches.
" Commodore, Ellis, Cincinnati.
" Canton, Moleyneux, de la Rivière Rouge.
" Platte, Hughes, de St. Louis.
" Leavenworth, White, du Fort Leavenworth.

DERNIERES DATES.

New York	avril 24	Liverpool	avril 7
Boston	avril 23	Londres	avril 8
Philadelphie	avril 25	Havre	avril 5
Washington	avril 26	Paris	avril 4
Baltimore	avril 26	Bordeaux	mars 30
Charleston	mai 1	Madrid	mars 31
Vera-Cruz	avril 10	Cadiz	mars 19
Tampico	avril 3	Havane	av il 24
Mexico	mars 20	Hobson	mai 2

LE Soussigné a l'honneur de prévenir les parents des élèves qui s'cesseront ses leçons dans le courant du mois. Il les prie d'agréer ses remerciments les plus sincères pour la confiance illimitée qu'ils lui ont toujours accordée. Se croyant ensuite obligé de s'acquitter de la dette la plus sacrée, (qui est celle de la reconnaissance) il ne peut mieux le faire qu'en leur désignant pour son successeur M. Arpin, professeur, dont il peut garantir le savoir et l'expérience.
7 mai—3 R. PEDARBE.

AVIS—Tous les personnes ayant des réclamations contre William McQueen, sont priées de se présenter avec les preuves authentiques dans les dix jours qui suivront la présente publication, chez le soussigné syndic des créanciers, afin qu'un tableau de distribution puisse être fait.
7 mai—10 JOHN L. LEWIS, Syndic.

ON demande dans un magasin de grocerie faisant le gros et demi-gros un apprenti de l'âge de 14 à 15, parlant et écrivant l'anglais et le français. De bonnes recommandations sont indispensables. S'adresser No. 28 rue de la Commune. 7 mai—3

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société sous la raison Jh. Bercier & L. Labedens est dissoute à partir de ce jour d'un commun accord. M. L. Labedens reste chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires pour son compte particulier.
7 mai—4 JH. BERCIER & L. LABEDENS.

LE soussigné a pris aujourd'hui en société Mr. Alfred Kearny, et continuera les affaires sous la raison de Bridge, Kearny & Co.
7 mai EDWARD A. BRIDGE.

AVIS—Une famille respectable partant pour France, désire trouver une dame d'un certain âge pour l'accompagner et soigner deux enfant, il est inutile de se présenter sans et porteur de bonnes recommandations.
S'adresser immédiatement à
7 mai FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, rue St Louis

M. Michel Rohrmann est en ville, il est prié de passer au comptoir du soussigné, pour affaire le concernant.
7 mai F. TERRET, 58, rue Toulouse.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, POUR SECOURIR LES ORPHELINS.

L'ASSEMBLEE annuelle de cette Association tenue le 2 Mai, 1841, les Messieurs dont les noms suivent, furent dûment élus pour servir comme Directeurs de l'institution pour l'année courante, savoir:

Monseigneur l'Evêque A. Blanc,	L. U. Gaienne,
E. A. Caron,	A. D. Guestson,
P. L. Collins,	N. B. Le Breton,
Peter Conroy,	James Moran,
C. F. Daunoy,	Peter Rapp,
Wm. Deneys,	John Sharkey,
J. M. Lucros,	Joachim Viosca,
	John W. Walsh

A l'Assemblée des Directeurs pour l'organisation, tenue le même jour, le 3 du courant, Monseigneur l'Evêque Antoine Blanc, fut, par acclamation, réélu Président, E. A. Caron, vice-président, John A. McKay, secrétaire de l'Asyle, trésorier et secrétaire, et MM. Canon, Collins et Rapp, comité d'admission. J. A. McKAY, Secrétaire.
7 mai—1

MAIS—3000 boisseaux en débarquement d'un chaland à vendre par A. TRIER, 34, rue Gravier.

CAFE de la Havane—300 sacs à vendre par
7 mai A. TRIER, 34, rue Gravier.

BOTTES & SOULIERS—300 caisses comprenant un assortiment général, reçues par les navires Sea et Herculean, à vendre par A. F. DUNBAR & Co. 18, rue de la Douane

FER—15 tonneaux fer de dimensions assorties à vendre par P. A. GIRAUD, 7 mai 12, rue Tchoupitoulas

CUIRS MEXICAINS 1600 à vendre par P. A. GIRAUD, 7 mai 12, rue Tchoupitoulas.

CIGARRES—7,000 milliers Regalias Impériales, dorés, à vendre par P. A. GIRAUD, 7 mai 12, rue Tchoupitoulas

SUCRE—10 bts. sucre commun en magasin et à vendre par P. A. GIRAUD, 7 mai 12, rue Tchoupitoulas

VIN DE PORTO, vin de vieux vin rouge de qualité supérieure à vendre par P. A. GIRAUD, 7 mai 12, rue Tchoupitoulas

JEANS—[illegible] caisses jeans rayés, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 7 mai 59, rue Gravier

INDIENNES—12 caisses indiennes riches, noires, en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 7 mai 59, rue Gravier

TOILE [illegible] W. C. TOMPKINS & Co. 59, rue Gravier

WHISKEY—40 barils whiskey rectifié sur la levée et 150 do en magasin, à vendre par
7 mai BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier

CAFE—500 sacs café vert prime de Rio, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

GRAINES de moutarde, à vendre par
7 mai CONVERSE & Co. 55, N. Levée

POIVRE et piment—50 sacs à vendre par
7 mai CONVERSE & Co. 55, N. Levée.

INDIGO, noix de muscade, sardines, bitter de Stoughton, sirop de limon, etc., à vendre par
7 mai CONVERSE & Co. 55, N. Levée.

COUTEAUX pour ployer le papier, en ivoire et en écaille, en grandes variétés, à vendre à la Librairie de NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp

BROSSES A DENTS—superbes brosses anglaises de toutes qualités et prix, en grande variété, à vendre à la Librairie de NORMAN, STEEL & Co. 7 mai 14, rue du Camp.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par HAGEDORN & KRAMER, 7 mai 87, Chartres

CAFE DE RIO—200 sacs en magasin et à vendre par STETSON & AVERY, 7 mai 85, rue Gravier

CHAISSE—300 barriles en magasin et à vendre par STETSON & AVERY.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—200 pièces à vendre par STETSON & AVERY, 7 mai 85, rue Gravier

HUILE de lin—8 barriques reçues par le Charles, de Londres, à vendre par Wm. PREHN, 7 mai 56, rue de la Douane

TOILE d'emballage—De 42 à 44 pouces, de Dundee, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
7 mai WM. PREHN, 56 rue Douane

BIERRE de Londres 10 barriques contenant 6 douzaines à vendre par WM. PREHN, 7 mai 56, rue de la Douane

TOILES d'Irlande—Le soussigné offre à vendre par colis, un assortiment complet de toiles d'Irlande.
7 mai WM. PREHN, 56 rue Douane

COTON Spool, à vendre par WM. PREHN, 7 mai 56, rue de la Douane

OSNABURGS—5 balles reçues par le Monument, à vendre par WM. PREHN, 7 mai 56, rue de la Douane

PORC—100 barils de mess M. O. rumps &c. à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 7 mai 36, rue Poydras

JAMBONS—150 boucauts de jambons, plats côtes et épaules de première qualité, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 7 mai No. 36, rue Poydras

GRAISSE—500 barillets de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 7 mai No. 36, rue Poydras

JAMBONS couverts à vendre, rue Poydras, No. 36, apr [1 mai] ADAMS, HARTWELL & Co.

BŒUF mess—60 demi barils de qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 7 mai No. 36, rue Poydras

BRANDY américain—100 barils de qualité supérieure à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 7 mai 36, rue Poydras.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—Jeudi le 6 mai 1841—Présent l'honorable C. Watts, juge—No. 2178—Martin Gordon junior contre ses créanciers. Sur motion de Thomas Slidell avocat de Christopher Adams Jr. syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement d'un tableau de distribution, il est ordonné que les créanciers du dit Martin Gordon Junior aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre les motifs pour lesquels le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément à sa teneur.
Extrait des minutes.
7 mai—3t en 10j. JOHN E. HOLLAND, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Mardi, 4 mai 1841—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—Victor Martin de Montily contre ses créanciers—No. 19,796—Sur motion de L. Castera et M. Grivot, avocats de R. A. Lefebvre, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enregistrement du tableau provisoire de distribution, il est ordonné par la cour que les créanciers du dit insolvable et toutes les personnes intéressées, aient à déduire sous dix jours, à dater de la première publication de cet ordre, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le dit tableau provisoire ne serait pas confirmé et homologué, et les fonds distribués en conséquence.
Extrait des minutes.
7 mai—3 en 10j. F. LE BLANC, Dépu é Greffier.

LE capitaine du navire le Paquebot de Rio, prévient les logeurs et fournisseurs chez lesquels les hommes de son équipage pourraient contracter quelques dettes pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, qu'il n'en reconnaîtra aucune. 6 mai—3

HORLOGERIE
EN GROS ET EN DETAIL.

UN assortiment de Montres de choix, or et argent, de toutes descriptions, ainsi que des boites à musique de douze airs et au dessous, à vendre à des prix très modérés chez le soussigné. A. FAVRE, Horloger, rue de Chartres, No. 157, entre Toulouse et St. Louis. 27 av—1m

MAGASIN A LOUER.—La maison d'entrepot en briques et à étages située à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, sera louée à raison de $60 par mois jusqu'au 1er. décembre prochain.
S'adresser à J. CHALARON, 1er. mai. 51, rue Bienville.

A VENDRE A L'AMIABLE—Un fond de CABARET, CAFE et BILLARD, avantageusement situé à l'encoignure des rues des Magasins et Julie, bien pourvu de liqueurs, vin et grocerie.
Les personnes qui désireraient acheter un établissement de ce genre trouveront une occasion avantageuse, la maison étant bien achalandée. Le propriétaire actuel ne la vend que pour cause de départ.
4 mai—5 SEBASTIEN DEMARCHI.

JUS DE GROSEILLE framboise pour sirops et Sorbets, 20 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné
B. POUVERIN, 4 mai—10 Enc. Royale et Dumaine.

VIN ROUGE de Bordeaux en bouteilles à 10 bouteilles $1. On trouvera constamment au magasin de détail du soussigné du vin rouge de Bordeaux, 10 billes, pour $1, le même qu'il vend à $25 la barrique. B. POUVERIN, 4 mai Enc. Royale et Dumaine.

TABAC à chiquer coupé fin, de la marque de Miller à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 mai 26, rue de la Commune

CAFE Havane prime vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 4 mai 26, rue de la Commune

PLUMES—4 sacs, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 8 mai 1841.

Spectacle extraordinaire

Et pour la clôture définitive des représentations de

MLLE. FANNY ELSSLER.

Secondée par Mr. SILVAIN,

le 2e. acte de

NATHALIE,
Ballet du Grand Opéra.

Nathalie, Mlle. Elssler.

Pour la première fois en cette ville:

LE PAS STYRIEN,
Pas de caractère dansé par Mlle. FANNY ELSSLER et Mr. Silvain.

Pour la première fois en cette ville:

LE BOLERO,
Pas de caractère dansé par Mlle FANNY ELSSLER et Mr. Silvain.

PASSÉ MINUIT,
Vaudeville en 1acte.

Le grand récit du Cid.

Une ouverture à grand-orchestre.

Aujourd'hui, Vendredi, 7 mai 1841, à 10 heures 1/2, au Théâtre, vente à l'encan des loges et places pour la représentation de dem in Samedi.

THEATRE AMERICAIN.

Troisième représentation de l'engagement d'adieu de Mlle. Fitzwilliam et de M. Buckstone
VENDREDI, 7 MAI, 1841.
THE BARRACK ROOM.
Petite comédie.
Clarisse, Mlle. Fitzwilliams.
Suivi de
FOREIGN AIRS ET NATIVE GRACES.
Sam, M. Buckstone
Mlle. Fitzwilliams remplira 4 rôles et chantera une romance.
Le spectacle sera terminé par
FASHIONABLE FRIENDS.
Simmons, M. Buckstone,
Wm. Brown, M. De Bar,
Adèle, Mme. J. Green.

Samedi soir le 8 mai 1841
Bénéfice de M. Buckstone, et dernière représentation, excepté deux, de M'lle Fitzwilliam.
Le spectacle commencera par
PERFECTION
Suivi de la nouvelle comédie
MY LITTLE ADOPTED,
Laurette Seymour Mlle. Fitzwilliam
Qui chantera "le renard et les raisins" et un nouveau potpourri americain, dans lequel elle introduira the Star spangled banner—Air de Kitchen—Hail Columbia—Long time go et Yankee doodle.
John Dobbs M. Buckstone.
Suivi, pour la dernière fois positivement, du dialogue conjugal
THE SNAPPING TURTLES.
M. Tinoné—Arabella Die—Away, et John Sober Sam—M. Buckstone—Mme. Tinons—Taphias, Tawjaw et Mme. O Blarney—Mlle. Fitzwilliam.
Avec la chanson "la vie d'un dandy"—Groves of Blarney et the Iron tox hunt.
Terminé par
LES STATUES DE MARBRE.
Par Mlle. Johnson et M. Bagley.

BALS D'ORLEANS.

Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.
Prix d'entrée pour les cavaliers $2
1 mai MITAUD.

GRANDS CONCERTS D'ETE,
au
JARDIN DE CARROLTON

Ces concerts seront composés de 10 musiciens conduits par MM. COBINI & LERMANN et auront lieu tous les dimanches pendant la saison.
La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.
Il y aura également des amusements gymnastiques.
Prix d'entrée 50 cents.
N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs &c. 1 avril

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Négociants de la Nouvelle Orléans vs Benj. F. Forsyth.

COUR DE DISTRICT—No. 20,273—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, jeudi 10 juin 1841, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Julie, Camp et St. Joseph. Ledit lot mesure, en pieds français soixante pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant et tous ses droits et [illegible] dans les dits effets ci-dessus.
Conditions comptant.
J. L. THILLEN,
Shérif de la Cour de District du 1er district.
7 mai—1 en 30j

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, guérit les plus opiniâtres maux de dents, [illegible]. Les autres ne pouvant se traiter que par les procédés ordinaires.
Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 103, entre St. Louis et Toulouse où il est visible tous les jours pour consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.

T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 20 courant, à prix coutant: instruments de musique de tout genre et musique de Piano de Lamennoune, Anne de Bretagne, Zanetta, le Domino Noir, la Reine de Chypre, Joyce de Montfort, la Reine et autres, la Ferregine de Gouvernance, pour le reste, qu'il vient de recevoir et qu'il offre à 25 pour cent de Remise. 5 mai

B. G. Field et Foull Oppenheim contre Samuel Heimann & Son—Dans la Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 79.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la ci-dessus, je procèderai à l'exposition en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à l'heure de midi,
Toute cette portion de terre située au faubourg Ste. Marie, [illegible] dans l'îlet borné par les rues [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant à Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Conditions comptant.
MANDEVILLE MARIGNY, Marshal des Etats Unis.
7 mai

VINS DE BORDEAUX.

GRAVES, Barsac, Sauterne, en demi barriques. Haut Sauterne en caisses de 24 demi bouteilles. Vin Médoc St. Julien, St. Estephe, etc. Grands vins, les crus, château Lafitte, Latour et Margaux. Vin rouge de Bordeaux et Marseille, en barriques, à bon marché.
Garantis pur et véritable, au plus bas prix, en lots ou au détail au dépôt de Vins, rue St. Louis, No. 28, entre Chartres et Levée. 1 mai

LES soussignés sont prêts à faire des avances libérales sur consignations de produits adressés à leurs amis du Havre.
3 mai BOUTIN, GALLY & Co. 79 Toulouse

M. R. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient d'ouvrir son domicile, rue Toulouse, où on pourra le consulter, à toute heure. 19 avril—1m.

CAFE de la Havane—500 sacs de qualité prime à vendre par
4 mai ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

CHANGEMENT DE MAGASIN—McNAIR & Co. ont transporté leur magasin d'encan et de commission dans la rue de Chartres No. 112. 4 mai

SEL—1200 sacs sel fin et gros, à vendre à bas prix par
6 mai GINN & DUNN, 44 N. Levée.

PAPIER à envelopps—2000 rames, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CRANBERRIES—100 1/2 et 1/4 de barils, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier

SAVON—100 caisses savon No 1, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier

PORC—100 barils mess prime et P. O. à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

GRAISSE—200 barillets et 10 bar la graisse, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CLOUS—200 barils clous de Boston, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

SACS de pitre—100 sacs, à vendre par
6 mai WIGGIN & DAVENPORT, 26, Gravier.

CORDES—20 rouleaux, à vendre par
6 mai CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

TOILE d'emballage, à vendre par
6 mai CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

SUCRE de qualité supérieure, à vendre par
6 mai CONVERSE & Co. 55, Nlle Levée.

FOIN et Mais en magasin et à vendre par
6 mai CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

EAU DE VIE de pêche—20 barils bonne eau de vie de pêche, à vendre par
6 mai GINN & DUNN, 44 N. Levée.

WHISKEY—40 barils whiskey rectifié à vendre par
6 mai GINN & DUNN, 44, N. Levée.

VIN de Champagne première qualité, Le Lambert et Co. à vendre par
6 mai BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville.

DEMI et quart de pipes d'eau de vie 4me preuve de Pellevoisin aîné & Co en débarquement et à vendre par
6 mai BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville

SUC de fruits assortis de J. Colin de Nantes, à vendre par BLANCHARD, EIMER Co.
6 mai 26 Bienville.

HUILE D'OLIVE.—30 paniers huile d'olive, en magasin, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

CIGARES de la Havane—100 milliers des marques de Venus et Cerès, par le brick Uncas, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
6 mai 26, rue de la Commune.

DOUBLONS de l'Aigle mexicains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
6 mai 26, rue de la Commune.

WHISKEY—206 bar la whiskey de preuve élevée, et 120 do. do. en débarquement du chaland, à vendre par
6 mai LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.

CIGARRES de la Havane—Regalias, Canones, Impériales, Trabucos, Bayonettas et autres sortes constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO,
6 mai 32, Vieille Levée.

GELEE de Gouyave à vendre par J. M. CABALLERO,
6 mai 32, Vieille Levée.

A LOUER—Une petite Maison, située à l'encoignure des rues Commune et Marais. S'adresser à WM. DINN,
6 mai 11, Commune, encoignure Tchoupitoulas.

SOUS PRESSE

ET devant paraître très incessamment: *Considérations sur les ressources de terre et de mer des Etats-Unis, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre*, par M. C. Bayon.
On peut souscrire chez MM. Gaston Brusle, A. Moret, et Frémaux, libraires, où des listes ont été déposées.
Prix de la souscription: $1 pour chaque exemplaire.
29 avril

A VENDRE—La véritable Cachucha, dansée par Mlle. Fanny Elssler, publiée et à vendre par CHARLES NICKS,
29 av Magasin de musique, 72, rue Royale.

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE,
21 av 55 Bienville, au premier.

DES avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Brother, de New York ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile.
ANDREWS & BROTHERS,
1er mai 80, rue du Camp

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elysée Roux, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par J. F. BONNET,
6 fev—3ps 2 rue Royale.

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6—600 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS,
21, rue Chartres.

UNE institutrice française, sortie de la maison d'éducation de Madame Derbigny, (successeur de Madame Lefrit) désire se placer dans une famille, pour aller à la campagne.
S'adresser à l'institution, encoignure des rues Bienville et Remparts.

PAQUEBOT A VAPEUR
Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 8 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, du côté de la ville.
7 mai—28

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer des Etats Unis QUEEN OF THE WEST, capitaine Joe Green, partira positivement pour le port ci-dessus, mardi le 1 mai, à midi. Un plan de la chambre peut être examiné au bureau des soussignés ou l'on peut arrêter les passages.
7 mai H. E. LAWRENCE, 29 N. Levée.

Le steamer de la malle des Etats-Unis, WM FRENCH, capitaine M. McConnell, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, aujourd'hui, vendredi le 7 mai, à midi.—Les passagers sont priés d'être à bord à cette heure.
H. E. LAWRENCE,
7 mai 27, Nelle. Levée.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur UNITED STATES, capt. P. H. Freligh, ayant été détenu, partira positivement aujourd'hui, 7 du courant, à 10 heures du matin. Les expéditeurs voudront bien envoyer leurs connaissements à bord avant l'heure du départ. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la Douane, ou à
7 mai BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.

POUR LA MOBILE.—Le superbe bateau à vapeur ECHO, capt. Little, est actuellement au bout du chemin à coulisses, au lac, il reçoit du frêt et partira positivement samedi 8 du courant, après l'arrivée des chars de 6 heures. L'Echo prendra des passagers pour la baie St. Louis, la Passe-Christianne, Mississippi City et Beloxi, et à son retour touchera aux lieux susdits. Pour frêt ou passage, s'adresser à
7 mai GINN & DUNN, 54, Nlle. Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le steamer de la malle des Etats-Unis INDEPENDENCE, capitaine Sam Brickle, partira pour les ports ci-dessus samedi le 8 mai à 10 heures A. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de rue Poydras ou à
H. E. LAWRENCE,
4 mai 29 Nouvelle-Levée.

POUR NEW-YORK.

Devant partir le 9. Le navire paquebot OCMULGEE, capt. Leavitt, ayant tout son chargement engagé, partira positivement le jour susdit. Pour passage seulement, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY,
7 mai 86, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier MARY COLE, capitaine Hicks, a les trois quarts de sa cargaison engagée et partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
7 mai JOHN ALEXANDER, 14, Canal.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf le LOUIS XIV, capitaine Paul Jouve, fils, français, ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 20 de ce mois.
Pour frêt ou passage, ayant de très beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord entre les deux marchés, 1ère municipalité, ou à T. OXNARD Jr.
7 mai No. 13 Bank Allée.

POUR LE HAVRE 15 mai—Le paquebot de New York SOUTHERNER, capitaine J. Tibbets, a presque toute sa carga son engagée, partira comme ci-dessus. Ce navire est très estimé des passagers; il peut en prendre seize à la chambre et quelques uns à l'entrepont. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine Tibbets à bord, en face de la presse à coton du bas, ou à BLANCHARD EIMER & Co,
6 mai 26, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre, ou à
PRATS & HERNANDEZ,
5 mai 27, rue Toulouse

POUR PORT AU PRINCE—La goélette SAMUEL PHILIPS, capt Birch, partira pour le port ci-dessus, samedi 8 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à E. M. HENRY,
6 mai—1 76, rue Tchoupitoulas.

POUR LIBERIE ET GORÉE (Afrique)—La barque UNION partira immédiatement pour Liberie. Pour fret de 500 barils ou l'équivalent pour compléter sa cargaison, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue des Ursulines, 1ère municipalité, ou à FCO. de LIZARDI & Co.
3 mai—10 52 rue Bienville.

POUR LE HAVRE

Le paquebot fin voilier KENTUCKY, capitaine John L. Rogers, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de magnifiques emménagements s'adresser au capitaine Rogers à bord, en face de la rue Orange ou à
JOHN A. MERRITT.
27 avril 53, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire le fin voilier SALEM, capitaine Destebecho, partira pour le port ci-dessus le 15 mai prochain. Pour balance de fret de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à VOR. ROUMAGE.
26 avril

POUR LE HAVRE.

Le trois mâts MONUMENT, capt. Chase, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret d'un 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,
26 avril 97, rue du Camp.

POUR BORDEAUX.

Le joli navire CARDINAL DE CHEVERUS capt. Foissonier partira pour le susdit port du 10 au 12 mai prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord ou à CH. DUFOUR,
24 av 59, rue du Camp

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, de 75,000 verges carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre, fossés et gouttières [illegible] [illegible] [illegible] prenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtes desdits ponts seront confectionnées en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois îlets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectués, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers îlets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois îlets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiements au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par de conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soit et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en lest qui seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au cimetière du bayou St.-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St.-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égoutée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St.-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égouté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de chaîne et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire,
Pour copie conforme, S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."

1er. mai.—25 WM. FRERET, Maire.

TRAITES sur Londres, à vendre par
26 avril HUGO C. SILDEMEESTER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

Vente positive de propriétés dans la rue de la Douane près de la poste.

MARDI, le onze mai, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis, il sera vendu six lots de terre faisant face à la rue de la Douane, et au Passage de la Bourse ou Exchange Alley, tel qu'il est aujourd'hui en partie ouvert.

Le lot No. 1 mesure 21 pieds de face à la rue de la Douane sur 81 pieds six pouces de profondeur et face au Passage de la Bourse.

Le lot No. 2 a une façade de 19 pieds sur ledit passage de la Bourse, sur une profondeur de 21 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No. 3 a une façade de 17 pieds sur le dit passage de la Bourse, et 21 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 4 a les mêmes façade et profondeur.
Le lot No. 5 do do do
Le lot No. 6 do do do

Conditions—1/4 comptant et la balance en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et payables à 12, 15, 18 mois de termes sans intérêt, excepté dans le cas de non paiement où ils porteront intérêt de 10 pour cent à partir de leur échéance.

Les actes de vente pardevant F. Grima, aux frais des acquéreurs.

Un plan de ces propriétés dressé par le voyer de la 1ère municipalité est exposé à la Bourse St. Louis, pour les personnes qui les désireraient acheter son pour leur offrir ce soit pour leur magasin, car il est hors de doute que lorsque le passage sera ouvert en plein elle deviendront d'une valeur plus importante que tout autres dans la ville.

Les gens de lois, les courtiers et autres dont la profession exige une position centrale pour leurs bureaux, dirigeront sans doute leur attention sur ces propriétés, qui leur fourniront le moyen de s'assurer une position permanente dans la partie de la ville la plus avantageuse pour faire l'état. 7 mai—4

PAR R. S. SYKES.

Vente par colis de marchandises sèches, d'habillemens bottes, souliers et brodequins.

Il sera vendu aujourd'hui, le 7 courant, à 10 heures, dans sa salle d'encan de la rue des Magasins, No. 61, en face de l'Arcade Banks:—

Tissus de pays blanchis et écrus, calicots toile—coutils—Aussi pantalons de cotonnade, pantalons de derry et de casimir, chemises à carreaux et de coton, devants en toile, chapeaux, bottes, souliers et brodequins &c &c. Le tout devant être vendu par colis.

Conditions à la vente 7 mai

PAR JOS. A. BEARD & Co.

Vente de Toile de Coton d'emballage.

IL sera vendu à l'encan cet après midi, à 5 heures, au magasin No. 58, de la rue de la Commune:
20 balles toile d'emballage d'Allemagne extra
Conditions comptant. 7 mai—1

PAR FAUCHIER & CROZAT.

IL sera vendu Samedi, 8 du courant, à midi, rue St. Louis, en face de la Bourse:
Une belle Voiture de chasse. 7 mai—2

PAR J. LEVY.

A 10 heures, Samedi prochain, le 8 courant, au No. 65 de la rue des Magasins, il sera vendu sans réserve:
16 tierçons de riz, 20 barils de genièvre,
6 1/2 pipes eau-de-vie, 14 caisses tabac
100 caisses raisins frais MR.
Après il sera vendu:
100 caisses Citrons de Messine. 7 mai—2

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente d'esclaves de valeur.

IL sera vendu demain samedi, le 8 courant, à midi, à la Bourse St Louis, les esclaves suivants:
NANCY, âgée de 18 ans, bonne esclave de champ,
ISAAC, do 30 do do do
LEWIS, âgé de 42 ans bon travailleur, ayant une hernie.
MOSES, de 21 ans, bon domestique cocher, d'un caractère excellent.
MARIA, de 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse
ELIZABETH, de 16 ans esclave de champ.
HESTER, de 44 ans, gardienne d'enfants blanchisseuse et repasseuse
WILLIAM, de 2 ans, excellent tonnelier.
JIM SHELTON, de 24 ans, bon esclave de champ.
HENRY, de 17 do do
NICHOLAS, de 17 do do
MELINDA, de 17 ans bonne fille de maison et gardienne d'enfans.

Pour de plus amples détails et les conditions, à la vente. Les actes de vente par devant J B. Marks, notaire public aux frais des acquéreurs.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu Lundi, le 10 courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues du Camp et Perdido:
Le Fond d'une Vacherie
Conditions à la vente 7 mai—3

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le lundi 17 mai 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

6 lots de terre situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Marigny et Amour, suivant un plan qui sera exhibé le jour de la vente, savoir:

Le lot No. 1 formant l'encoignure des rues d'Amour et Marigny, mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur 90 pieds de profondeur sur la rue d'Amour.

Le lot No. 2, mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur 90 pieds de profondeur.

Le lot No. 3, mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur 90 pieds de profondeur, avec une maison en bois sur poteaux, composée de 4 appartements, galerie et cuisine, cave, cuisine, chambres pour domestiques, etc.

Le lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur avec des bâtisses écurie de [illegible] grenier et un grand magasin à foin dans le fonds.

Le lot No. 5 formant le premier lot, mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue d'Amour sur 12 pieds de profondeur avec une écurie de 30 pieds sur 30 et un magasin à foin dans le fond.

Le lot No. 6 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur.

121 actions de la Banque des Citoyens.

CONDITIONS

Les terrains à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, plus 10 pr. ct. d'intérêt en cas de non paiement.

Les actions comptant.

Les actes de vente se passeront chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 mai

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu samedi prochain, le 8 courant, à 4 heures P. M. au No. 163 de la rue Bourbon, à l'encoignure de St.—Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine consistant en armoires, à secrétaire, sofa, chaises, pianotables rondes, tables à l'huile, &c. &c.
Condition, à la vente 6 mai

PAR J. LEVY.

Vente par Colis.

MARDI prochain, le 11 courant, à 10 heures, dans sa salle d'encan, au second étage de la rue des Magasins No. 63, il sera vendu, un assortiment considérable de marchandises sèches d'habillemens, bottes, brodequins, chapeaux tissus du pays, &c. par colis.
Conditions à la vente 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à 10 heures, pour compte A. M. à son magasin No. [illegible] de la rue [illegible] une facture:

15 pipes	Vin d'Oporto
50 gr. do	
100 quarts	
16 pipes	Vin de Teneriffe
15 pipes	

Conditions à la vente. 6 mai

PAR JOHN M. BACH, Encanteur.

Vente de syndic.

LUNDI le 17 mai, à 4 heures P. M. il sera vendu au no 95 de la rue Barthélemy, le moulin et le billet de M. Justamond.
Conditions comptant. 6 mai

PAR P. A. GUILLOTTE.

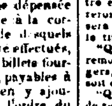

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues du Chemin de Félicité et de la rue du Camp,
QUARANTE MULES MEXICAINES,
de haute taille, ayant passé tout l'été et pays et étant en bon état.
Conditions.—Toutes sommes au-dessous de $500 comptant au-dessus de cette somme à 90 jours en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 1 mai—4t

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils offrent en vente à des prix modérés.
NICKLAS & Co.
21 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

BAINS CONTI.
ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.

LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, et que rien n'a été négligé pour rendre cet établissement digne du patronage dont le public a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.

Les dames devant fréquenter cet établissement, les messieurs sont prévenus de s'abstenir de tous bains d'une heure à l'entrée des dames est par le jardin au No 119
Prix:—Bain avec deux serviettes, 4 1/2
Chaque serviette extra,
Un peignoir, 10
Un fond de bain, 10
Deux personnes occupant une seule baignoire payeront un bain 1/2 seulement. 22 avril—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis, notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

Ont personnellement comparu: Messieurs George Heaton et James Heaton, domiciliés en cette dite ville de la Nouvelle Orléans,

Et Messieurs Jean François Languille et Pierre Joseph Languille, momentanément en cette ville, mais domiciliés dans la paroisse de St-Bernard, en cet Etat.

Lesquels quatre comparans ont dit et déclaré: "Qu'en vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane approuvé le 13 mars mil huit cent trente sept, ils se sont réunis pour former compagnie, en effet, ils ont formé entre eux et toutes autres personnes qui par la suite deviendront y participer, une société anonyme qui sera établie dans cette ville de la Nouvelle Orléans, sous le titre et la raison de "Société du Steamboat Mohican."

"Que les opérations de la dite société auront pour but de remorquer les navires et de prendre tous frets et passagers, sur le fleuve Mississipi, depuis ou jusqu'à la mer, soit en descendant ou en remontant."

"Que le fonds capital de la dite société sera de la somme de seize mille piastres divisée en actions de cent piastres chacune, laquelle dite somme de seize mille piastres est la valeur estimée du dit steamboat Mohican, avec sa machine, ses bouilloires et autres dépendances, appartenant le tout aux quatre comparans sus-nommés.

"Que la durée de la dite société spéciale sera de cinq années entières et consécutives qui ont commencé au dix avril courant et finiront au dix avril mil huit quarante six à moins toutefois que les actionnaires de la dite société ne jugent à propos de la dissoudre plus tôt.

"Que les parties aux présentes versent dans la dite société, savoir:

Le sieur John Heation, la somme de six mille piastres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur James Heation, aussi la somme de six mille pia tres, étant le prix et la valeur de soixante actions du fonds capital de la dite société.

Le sieur Jean François Languille, la somme de deux mille piastres étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Et le sieur Pierre Joseph Languille, aussi la somme de deux mille piastres, étant le prix et la valeur de vingt actions du fonds capital de la dite société.

Toutes lesquelles actions ont été payées en plein par les parties susnommées et leur appartiennent dans les proportions ci-dessus déterminées.

"Que l'administration de la dite société sera confiée à George Heation qui en gérera toutes les affaires, sans préjudice, bien entendu, du droit que la dite société aura de faire, modifier, changer ou rappeler, pour la conduite de ses affaires, tels règlements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seraient point incompatibles avec les clauses et conditions contenues au présent acte.

"Que le dit administrateur sera tenu d'avoir des livres reliés dans lesquels il relatera toutes et chacune des délibérations, opérations, transactions et affaires ainsi que tous et chacun des comptes de la dite société et tien ra un compte exact et fidèle des recettes et déboursés, et qu'il sera en outre du devoir du dit administrateur de fournir régulièrement tous les mois ou plus souvent, s'il se peut, un état de situation de la dite société et d'en partager les profits à chacun des actionnaires.

"Qu'aucun des dits actionnaires ou de leurs successeurs de la dite société ne sera responsable des dettes ou obligations de la dite société au delà du montant de ses actions dans le fonds capital de la dite société.

"Que dans le cas où aucune portion des actions du fonds capital de la dite société viendrait à être transférée pendant la durée de la dite société, le transfert en sera fait par un acte public reçu par un notaire et dans lequel le nouvel actionnaire s'obligera à se conformer à la charte présentement adoptée pour la société anonyme, établie par les présentes ainsi qu'à tous règlemens faits ou à faire en vertu de la dite charte.

"Qu'à l'expiration de la dite société, ses affaires seront réglées et liquidées par la vente du dit steamboat et de ses dépendances, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la majorité des actionnaires, et que, dans ce cas, la dite majorité aura le droit de faire tous actes nécessaires à la liquidation et au règlement définitif de la dite société, de toute manière qui paraîtra la plus conforme à la justice et aux droits des parties intéressées.

"Et enfin qu'en confirmation des conventions et stipulations arrêtées et établies par le présent acte de société anonyme, pour les effets y mentionnés et pour suivre, les parties ont revêtu le dit acte de leurs signatures respectives."

Fait et passé à la Nouvelle-Orléans, en étude avril mil huit cent quarante et un, en présence de Messieurs William Y. Lewis, et Stuart R. Lewis, témoins domiciliés en cette ville, lesquels ont signé ces présentes avec les dites parties et moi notaire, après lecture.

(Signé) GEORGE HEATION,
" JAMES HEATION,
" P. LANGUILLE,
" J. F. LANGUILLE,
" WILLIAM Y. LEWIS,
" STUART R. LEWIS,
" W. Y. LEWIS, notaire public.

27 av—4t

VENTES A L'ENCAN.

AUX QUINCAILLIERS.
PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu Vendredi prochain, le 7 courant, à 4 heures P. M. au magasin No. 56 de la rue de la Commune: 6 barriques acier d'Allemagne de Sanderson, et 2 do do do de Roslyn, chaque barrique contenant 12 1/2 douzaines de faux et 12 1/2 douzaines de faux Panel.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300 comptant, au-dessus de cette somme 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 6 mai—2

PAR JOS. A. BEARD & Co.

Tabac à chiquer.

IL sera vendu vendredi prochain, le 7 courant, à 4 heures P. M. au magasin no 56 rue de la Commune,
40 caisses tabac supérieur marque de Parsos
40 caisses tabac commun du Missouri.
20 caisses tabac doux à chiquer Cavendish
15 caisses tabac supérieur marque de Roanok,
11 caisses tabac à chiquer doux D co.
Vendues pour clore des consignations.
Condition comptant. 7 mai

PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu au No. 56 de la rue de la Commune, vendredi prochain le 7 courant, à 10 1/2 heures A. M.
5 pipes genièvre de Hollande marques du st-amor et du cheval noir; 10 barils genièvre de Baltimore; 9 barils eau de vie de Philadelphie; 10 barils whiskey de Monongahela; 5 boucauts rum de la Nouvelle Angleterre.
Plusieurs lots de vin rouge et de vin de Madère et Sherry.
40 paires de pistolets.
100 jalousies vénitiennes,
3 gravures fines,
1 magnifique glace,
1 pendule à musique et un magnifique baromètre,
Un lot de selles et de brides.
Toile d'Irlande, marchandises sèches &c.
Aussi un lot de cigares avariés. 6 mai

Vente sans réserve.
PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu vendredi prochain le 7 courant, à l'Arcade Banks, à midi
Le steamer Native jaugeant 96 tonneaux, ayant 2 bouilloires, portant 700 balles de coton, tirant 5 pieds d'eau et et n en parfait état.
Pareillement le bateau (keel boat) de transport Hall Columbia, du port de 70 tonneaux.
Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, ou dans la police sera transférée jusqu'à paiement final desdits billets.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. pub.
6 mai

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain le 8 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, il sera vendu un lot de terre au faubourg Trémé, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Roberson, Villeré et St. Philippe, ayant, mesure américaine, 22 pieds 4 pouces de face à la rue des Ursulines sur une profondeur irrégulière, savoir:—90 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, de 4, pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la ligne de façade, et la trente trois pieds 2 pouces et 3 lignes sur une ligne courant sur la ligne de derrière et se formant de manière à donner à la ligne de derrière une largeur d'un pied 10 pouces et 6 lignes, et 190 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, conformément à un plan dressé par Bourgerol, daté du 4 novembre 1836 et déposé dans l'étude de Boutan, not. pub. Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub.
6 mai

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain 8 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Trémé, ayant 46 pieds de face à la rue Plauché sur une profondeur cent quarante pieds de profondeur plus ou moins—Ce lot se trouve derrière la propriété de M. Mager. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison haute, bâtie en briques et couverte en ardoises, ayant servi de local à la loge la Fraternité.
Conditions, comptant.
Cette crise étant la dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur.
6 mai—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain 8 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
3 Lots ou arpents de terre situés à Gentilly, à environ une lieue trois quarts de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 sur le plan déposé en l'étude de H. Pedesclaux, notaire, pas tous chaque lot de terre ayant un arpent de face au chemin de Gentilly, sur environ 31 arpents de profondeur. Ces lots de terre proviennent de l'ancienne habitation de M. Soniat. Il se sont dans une partie en prairies et convenablement, parfaitement pour jardins et pour résidences d'été.
Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 1 et la mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Le plan de cette propriété est exposé à la Bourse.
Goal—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 mai courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
La negresse FANNY, depuis plusieurs années dans le pays, parlant bien le créole, blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet, garantie exempte des vices et maladies prévus par la loi. Cette domestique est vendue que pour cause de départ.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mai

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi le 8 prochain, 8 mai, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
La négresse Françoise, âgée de 40 ans, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et son enfant Paul, âgé de 5 ans, domestique, bon sujet, très intelligent.
Célestin fils de Françoise, âgé de 12 ans, excellent sujet, domestique intelligent.
Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports et au amir vendus [illegible] pour cause d'argent.
Conditions—Françoise et son enfant Paul, $300 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois, payable pour Célestin, $100 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mai

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle.-Orléans, portant la date du 25 mars 1841, il sera vendu vendredi 7 mai prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés ci-dessous décrites, abandonnées par Allain et Trémont à leurs créanciers.

1. Un lot de terre situé dans le Passage de la Bourse, désigné ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant Théodore Seghers, not. pub. le 2 mars 1837, par le no. 70, entre les rues Conti et Bienville, et mesurant 16 pieds sur 22 pieds 6 pouces.

2. Une maison en briques avec les bâtisses en dépendances, située dans le faubourg Marigny, dans les rues des Grands Hommes et Craps, sur au dessus de huit mille pieds de profondeur; ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la banque Consolidée, garanties par la propriété ci-dessus.

3. Un lot de terre situé au faubourg Washington section Lesseps, désigné par le no. 12, avec les bâtisses qui sont dessus, consistant une maison de résidence en bois avec les dépendances, mesurant 277 pieds de face sur la rue Amour et Bons Enfants, et 356 pieds de face sur les rues France et Lesseps.

4. Un lot de terre à Covington, désigné par le no. 4 de la section no. 10, Township no. 7, rangée Sud 11 Est, mesurant 66 acres.

5. Deux lots de terre désignés par les nos 2 et 3 de l'îlet no 34, division de Spring Town de Covington formant un carré de 120 pieds ensemble avec toutes les bâtisses, carré de 120 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent et les améliorations et bâtisses en dépendance.

6. Trois lots de terre nos. 4, 5 et 6 de l'îlet no. 11, division de St. Johnston de Covington, ayant 190 pieds de face sur la rue Boston, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade sur la rue Florida de 120 pieds avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

7. Deux lots nos 13 et 11, de l'îlet no. 13, division de St. Johnston de Covington, contigus, et formant un carré de 120 pieds sur chacune des rues Gibson et Vermont.

8. Un lot de terre no 13, de l'îlet no. 10, de la division de John Town de Covington, mesurant environ 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

9. Une maison et lot de terre au village de Plaquemines, paroisse d'Iberville, mesurant environ 60 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur plus ou moins.

George âgé de 22 ans domestique de maison,
Zabeth " 40 " bonne l'enfants,
Gizway " 35 " cuisinière, ayant une hernie,
Rose " 35 " blanchisseuse et repasseuse,
Dalie " 16 " domestique de maison,
Paul " 45 " esclave de champ ayant une hernie,
Charlotte " 45 " cuisinière,
Antrew " 15 " domestique de maison,
20 actions de la banque des Améliorations.
2 " " compagnie d'Assurance du théâtre d'Orléans,
2 " " de la loge no. 3, de la Concorde de la Nelle Orléans

10. Un intérêt indivis égal à un vingt-quatrième dans une portion de terre contenant deux mille acres de superficie plus ou moins, et située sur le bayou Caron, dans la paroisse de St. Landry.

11. Un intérêt indivis égal à un vingt-quatrième dans une portion de terre mesurant vingt arpents de face au bayou Courtableau, dans la paroisse St. Landry, sur quarante arpents de profondeur.

Conditions—Pour la propriété de la rue de l'Esplanade et les actions qui sont garanties par la dite propriété, l'acheteur se chargera du paiement de $4,950 dues à la banque Consolidée sur lesdites actions, ensemble avec intérêt de 6 p. ct. par an, à partir du 2 janvier dernier, et la balance en un crédit de six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit. Pour les autres propriétés immobilières, un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois.

Pour les esclaves, six et douze mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque, et s'ils ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, à partir du jour du protêt jusqu'à celui du paiement final.

Pour les autres actions, comptant.

Les actes de vente pardevant C. H. Boudousquié, not. pub. 2 avril—5, tps

VENTE DE SYNDIC.—Cour du 2d District—Paroisse Ascension—J. C. Barthelemy, à ses créanciers—No. 1040—En vertu d'un ordre de la Cour du 2d District pour la paroisse Ascension, il sera vendu à l'encan, par le soussigné, syndic des créanciers de J. C. Barthelemy, sur les lieux, le mardi 24 mai prochain, à 10 heures du matin, les propriétés abandonnées par ledit J. C. Barthelemy à ses créanciers, savoir:

1o Cent soixante-cinq actions dans le fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane;

2o Une habitation sucrerie, située dans la paroisse Ascension, rive droite du Mississipi, à environ une lieue au sud de Donaldsonville, bornée en haut par la terre de Joseph Blanchard, et en bas par celle de Henry Mc. lain, ayant cinq arpents et quinze toises de face au fleuve, plus ou moins, sur soixante-dix-sept arpents de profondeur, les lignes convergeant à cent quatre-vingt-huit arpents; ensemble les bâtisses et améliorations;

3o Les esclaves suivans:

Sandy, âgé de 35 ans; Isham, 31 ans, Aaron 42 ans, cordonnier; Richard ou Dick, 34 ans, sucrier; Jorgerson et charpentier; Beverly, 38 ans commandeur, Jerry, 30 ans, Henry, mulâtre, 8 ans; Lewis, 37 ans, Ben 29 ans; Harry, 31 ans; Solomon, 46 ans sucrier et charpentier; George, 36 ans, Leckey, 36 ans domestique de maison, cuisinière et négresse de champ; Charlotte 36 ans, et ses enfants, Polly, Diana, domestique de Elijah, 9 ans, et Willis 4 ans; Lucy, 40 ans; Fanny, 37 ans, Emily, 31 ans, Lizzie-Sarah et Maryanne, jumelles de 8 ans, Eliza, 6 ans, Wyatt, 4 ans, Anne, 2 ans, et un enfant d'un an.

Termes et conditions—Les actions de banque, comptant et celles au pourront pas se vendre séparément pour du comptant, alors elles seront vendues ensemble avec l'habitation, l'acquéreur, dans ce dernier cas, assumant le paiement de la somme due par J. C. Barthelemy à la banque de l'Union, et prenant l'habitation sujette à hypothèque consentie en garantie desdites actions dans le fonds capital de la banque de l'Union, et s'obligeant en outre à fournir des garanties suffisantes à ladite banque, au lieu et place de celles qui ont été fournies par J. C. Barthelemy à la banque. Si les actions se vendent séparément, la balance due à la banque de l'Union, sur les produits des dites actions, devra être payée comptant par l'acheteur de la terre. La balance du prix d'achat de la terre, s'il y en avait par elle et le montant du à la banque de l'Union, sera, ainsi que le produit total de la vente des esclaves, payable à un, deux, trois et quatre ans, en paiements annuels et égaux, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les biens vendus et portant intérêt à dix pour cent par an, après échéance jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront payables au bureau de la banque du Canal, à Donaldsonville, et les actes de vente aux frais des acquéreurs.

Paroisse Ascension, 16 avril 1841.
J. ARISTIDE LANDRY, Syndic.

27 av—3 (en 10 j.)